

7^e colloque international du PRIDAES
(Programme de recherche sur les institutions et le droit des anciens États de Savoie)

Lyon, 17 et 18 octobre 2013 - Musée Gadagne (petit théâtre)

**États de Savoie, Églises et institutions religieuses
des Réformes au *Risorgimento***

De la fin du Moyen Âge à la création de l'État unitaire italien, qui intègre et transforme les héritages institutionnels du royaume de Piémont-Sardaigne, les questions religieuses occupent une place prééminente dans la structuration des États de Savoie et leur vie sociale. Étudiées souvent dans un cadre géographique parcellisé (Val d'Aoste, Piémont, Savoie, etc.), elles ont été traitées moins souvent à l'échelle du duché puis du royaume, et plus rarement encore dans une perspective dynamique privilégiant la situation particulière de cet espace géopolitique entre la France et l'Italie. C'est cette double approche qu'entend mettre en valeur le 7^e colloque du PRIDAES qui se tiendra à Lyon les 17 et 18 octobre 2013 à l'initiative des laboratoires ERMES et LARHRA. Dans une démarche ouverte sur toutes les confessions, centrée sur les circulations et les échanges et attentive à la confrontation des espaces à l'intérieur des États de Savoie et entre eux et les États voisins (France, Suisse, Italie), les communications doivent s'ordonner autour de trois axes majeurs :

1. Il s'agit en premier lieu d'analyser la géographie ecclésiastique, les conséquences des changements de souveraineté et des ruptures religieuses (Réformes, Révolution française), l'influence des principaux courants de pensée et des modèles politico-religieux (gallicanisme, ultramontanisme, ...), les déplacements des hommes de part et d'autre des frontières, l'acceptation des institutions transnationales comme les ordres et les congrégations, etc.
2. Une attention particulière doit être accordée aux institutions ecclésiastiques et à leurs relations avec l'État dans une optique comparative avec la France et les États de la péninsule italienne : concordats, propriété ecclésiastique, justice ecclésiastique, formation et contrôle du clergé, synodes, institutions d'enseignement et d'assistance, statut des cultes minoritaires, politiques laïcisatrices, etc.
3. Un dernier ensemble se préoccupera de la circulation des modèles religieux, de leur adoption locale et des mécanismes de transfert et de diffusion, en prêtant une attention particulière à la chronologie et aux médiations sociales et institutionnelles (cultes officiels, dévotions populaires, livres de piété, expressions artistiques, ...).

Ces axes doivent permettre de mieux évaluer l'originalité religieuse des États de Savoie au contact de plusieurs espaces eux-mêmes divers, de comprendre leur fonction d'accueil, de relais ou de proposition et de contribuer ainsi à une meilleure connaissance des espaces et des dynamiques religieuses dans l'Europe du XVI^e siècle au XIX^e siècle.

Le nombre des places étant limité, les propositions de communication, faisant apparaître sources et problématique, doivent être adressées à l'aide du formulaire ci-joint avant le 1^{er} mars 2013 (sous format papier ou électronique à l'adresse : pridaes@unice.fr). Une réponse sera donnée, compte tenu des contraintes de la programmation, au plus tard le 30 avril 2013.

P. R. I. D. A. E. S.

Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie

Proposition de communication

au colloque organisé à Lyon les 17 et 18 octobre 2013 sur le thème :

**« Etats de Savoie, Eglises et institutions religieuses
des Réformes au Risorgimento »**

Nom :

Prénom :

Qualité : Etablissement de rattachement :

Adresse professionnelle :

Tel : e-mail :@.....

Adresse personnelle :

Tel : e-mail :@.....

Titre de la communication :

Joindre en annexe le détail des sources et une présentation de la problématique.